

COLLOQUE

EDACS.
École des avocats
centre-sud

LA PREUVE DANS TOUS SES ÉTATS

VENDREDI 22 NOVEMBRE | 9H - 12H / 14H - 17H

UNIVERSITÉ DE DROIT,
74 RUE LOUIS PASTEUR,
84000 AVIGNON

UNIQUEMENT EN PRÉSENTIEL



LA PREUVE EN
MATIÈRE PÉNALE

LA PREUVE EN
MATIÈRE CIVILE

180€ ou 6h déduites
de l'abonnement

9h à 9h15 / Accueil des participants

Discours d'accueil de **Maître Philippe CANO**, bâtonnier de l'Ordre des Avocats au barreau d'Avignon, **Monsieur Georges LINARES**, président d'Avignon Université.

9h15 à 12h / La preuve en matière pénale

- **La preuve pénale vue par l'Avocat**

avec **Maître Baptiste SCHERRER**, avocat au barreau de Nîmes

- **La preuve pénale sous l'oeil du parquet**

avec **Monsieur Stanislas VALLAT**, procureur de la République adjoint près le tribunal judiciaire d'Avignon

- **L'intime conviction**

avec **Monsieur Lionel MATHIEU**, ancien président près le tribunal correctionnel du tribunal judiciaire d'Avignon

- **La preuve pénale vue par les enquêtes judiciaires**

avec le **Colonel Cédric GARANCE**, commandant du groupement départemental de Vaucluse

14h à 17h / La preuve en matière civile

- **L'évolution jurisprudentielle de l'article 145 du code de procédure civile**

avec **Maître Jean-Philippe BOREL**, avocat au barreau d'Avignon

- **La preuve civile sous le prisme de la déontologie**

avec **Madame le bâtonnier désigné Séverine MOULIS** du barreau de Nîmes

- **La relation de travail et le droit de la preuve : nécessité fait-elle loi ?**

avec **Maître Bénédicte ANAV**, avocat au barreau d'Avignon

- **Le commissaire de justice et les divers domaines de preuves**

avec **Maître Yannick SIBUT-BOURDE**, commissaire de justice à la résidence d'Avignon

Après 17h / Clôture

Discours de clôture de **Monsieur le bâtonnier Philippe CANO**.